

## Séance du Conseil Municipal du 27 10 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept octobre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Monze se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

CAVERIVIERE Christian, DOUSSIN Jean-François, DOUSSIN Zoé, FERRAMOSCA Francis, GAY Antoine, MAGNOUX Adeline, SAGNES Sandrine, SOFFIATTI Daniel, THOMAS SIN Philippe, VERNEY Florence

Procuration : Florent CATHARY à Christian CAVERIVIERE

Le secrétaire de séance est Monsieur Jean-François DOUSSIN

Mr le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour:

Délibération pour adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG11

Adhésion à l'ARDA (Association pour le respect des droits des animaux)

Délibération pour le mode de publicité choisi des actes

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés que soient ajoutés ces sujets à l'ordre du jour

### 1—APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 09 2022

Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés

### 2- Adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 11

Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés

### 3- Adhésion à l'ARDA :

Mr le Maire expose que l'association pour le respect des droits des animaux (ARDA) agit pour le respect et le bien être de l'animal, apporte son concours à la divagation des animaux errants, etc...

Les communes peuvent y adhérer pour un montant annuel de 50 euros.

Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés

4-Adoption des règles de publication des actes:

Le conseil décide à 10 oui et 1 abstention

Publication sur le site internet du Procès-Verbal de séance

Affichage des actes: Délibérations, Arrêtés, etc...

4-Décision Modificative 1

Compte 21538 opération 118 :

- 6 800 €

Compte 204182

+ 6 800 €

5- Décision Modificative 2 :

Compte 2188 opération 000

- 1 500 €

Compte 2135 opération 130

+ 1 500 €

6- Décision modificative 3 :

Compte 2188 opération 000

- 379 €

Compte 2051

+ 379 €

7- Inscription à l'état d'assiette et vente de coupe de bois :

Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés

8- Devis élagage des cyprès au Cimetière:

Trois devis sont présentés:

Arbres services: 9 600 € HT

**Elagage Service: 11 600 €**

**MTF Occitan: 5 250 €**

**L'entreprise MTF a été retenu à l'unanimité**

**9- Vente du broyeur :**

**Un broyeur acquis en 2020 pour un montant de 2 290 € TTC n'est pas compatible avec l'usage qui en est fait car sous dimensionné.**

**Mr le Maire propose à l'assemblée de le revendre pour le prix de 1 000 € TTC**

**Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés**

**10- Questions diverses**

**Point sur la RD3 : Les études sont lancées**

**Pont sur l'église : L'association est lancée, les dossiers sont en cours**

**Commission Environnement : Faire le point sur le massif fleuri du village**

**Broyage : Accord pour adhérer au service de broyage proposé par le COVALDEM**

**Assise de l'eau prévue le 18 novembre**

**Cérémonie du 11 novembre prévue à 11h30**

**Taille des arbres de la commune à prévoir**

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19h45**

**Le Maire**

**Christian CAVERIVIERE**



**Le Secrétaire**

**Jean-François DOUSSIN**